

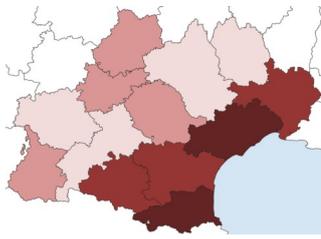
Taux de chômage localisés

Région Occitanie

1^{er} trimestre 2020



DIRECCTE



9,2 %

9,6 %

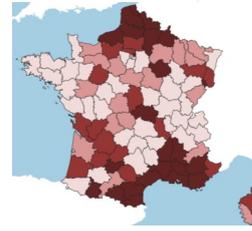
(trimestre précédent)



- 0,4 point



dans l'ensemble des départements



7,6 %

7,8 %

(trimestre précédent)



- 0,2 point



dans l'ensemble des départements



dans l'ensemble des régions

Les régions de France métropolitaine aux taux de chômage les moins élevés et les plus élevés



Bretagne
(6,5%)



Pays-de-la-Loire
(6,7%)



Bourgogne-
Franche-Comté
(6,7%)

.....



PACA
(8,9%)



Occitanie
(9,2%)



Hauts-de-France
(9,6%)

Les départements d'Occitanie au taux de chômage le moins élevé et le plus élevé



Lozère
(4,9%)

.....



Pyrénées-
Orientales
(12,6%)

Les départements métropolitains au taux de chômage le moins élevé et le plus élevé



Cantal
(4,5%)

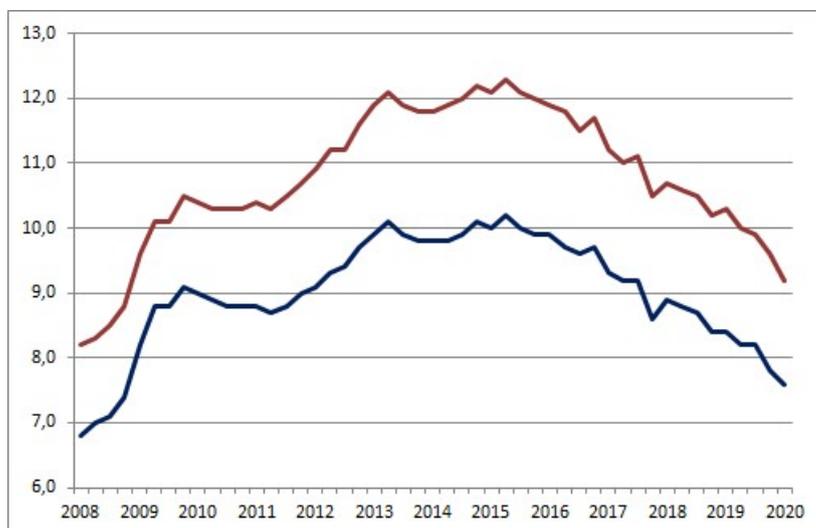
.....



Pyrénées-
Orientales
(12,6%)

Approche régionale (1 / 2)

Taux de chômage en Occitanie et en France métropolitaine (en %)



Occitanie
9,2% (-0,4 point)

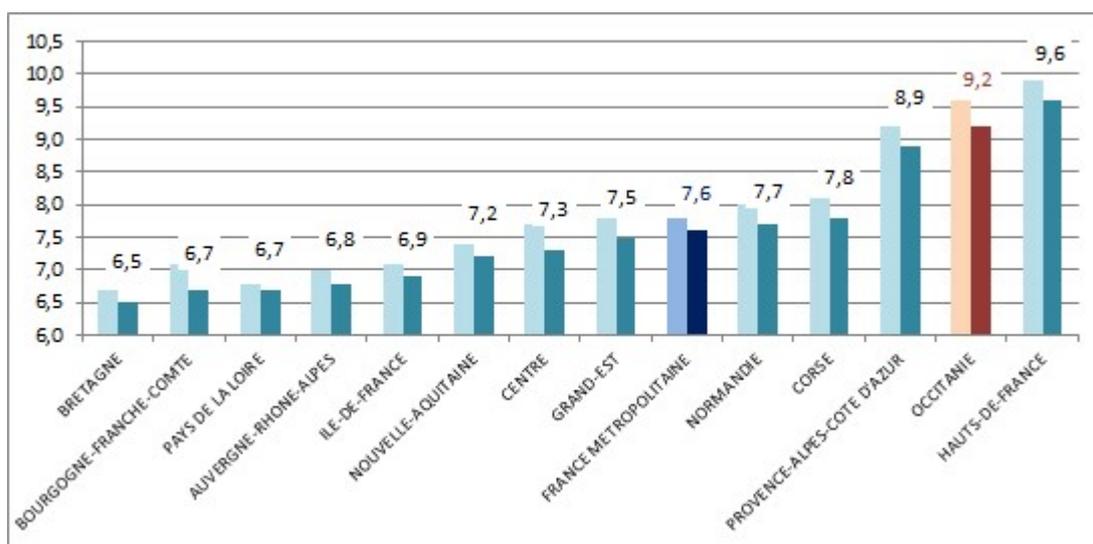
France métro
7,6% (-0,2 point)

Source Insee

Le taux de chômage s'élève à 9,2% en Occitanie au 1^{er} trimestre 2020, soit 1,6 point au-dessus du taux métropolitain. La région a le deuxième taux de chômage le plus élevé en France métropolitaine, après les Hauts-de-France (9,6%).

Sur un an, le taux de chômage diminue davantage dans la région par rapport à la France métropolitaine (baisse de 1,1 point contre -0,8 point).

Taux de chômage localisés en régions aux 4^{ème} trimestre 2019 et 1^{er} trimestre 2020 (en %)



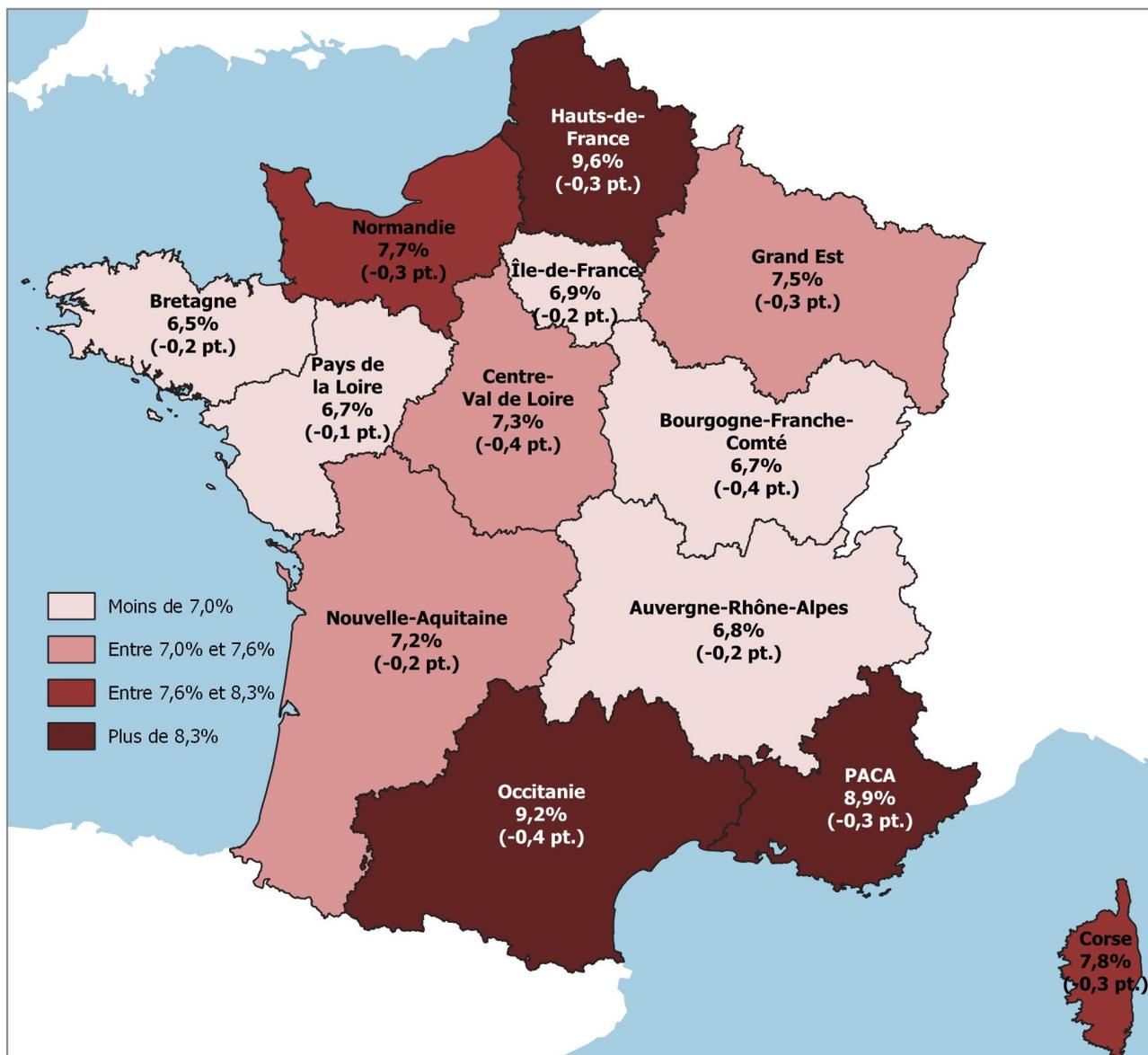
Source Insee

2019 T4

2020 T1

Le taux de chômage est en baisse dans l'ensemble des régions (de -0,1 point en Pays-de-la-Loire jusqu'à -0,4 point en Bourgogne-Franche-Comté, Centre et Occitanie).

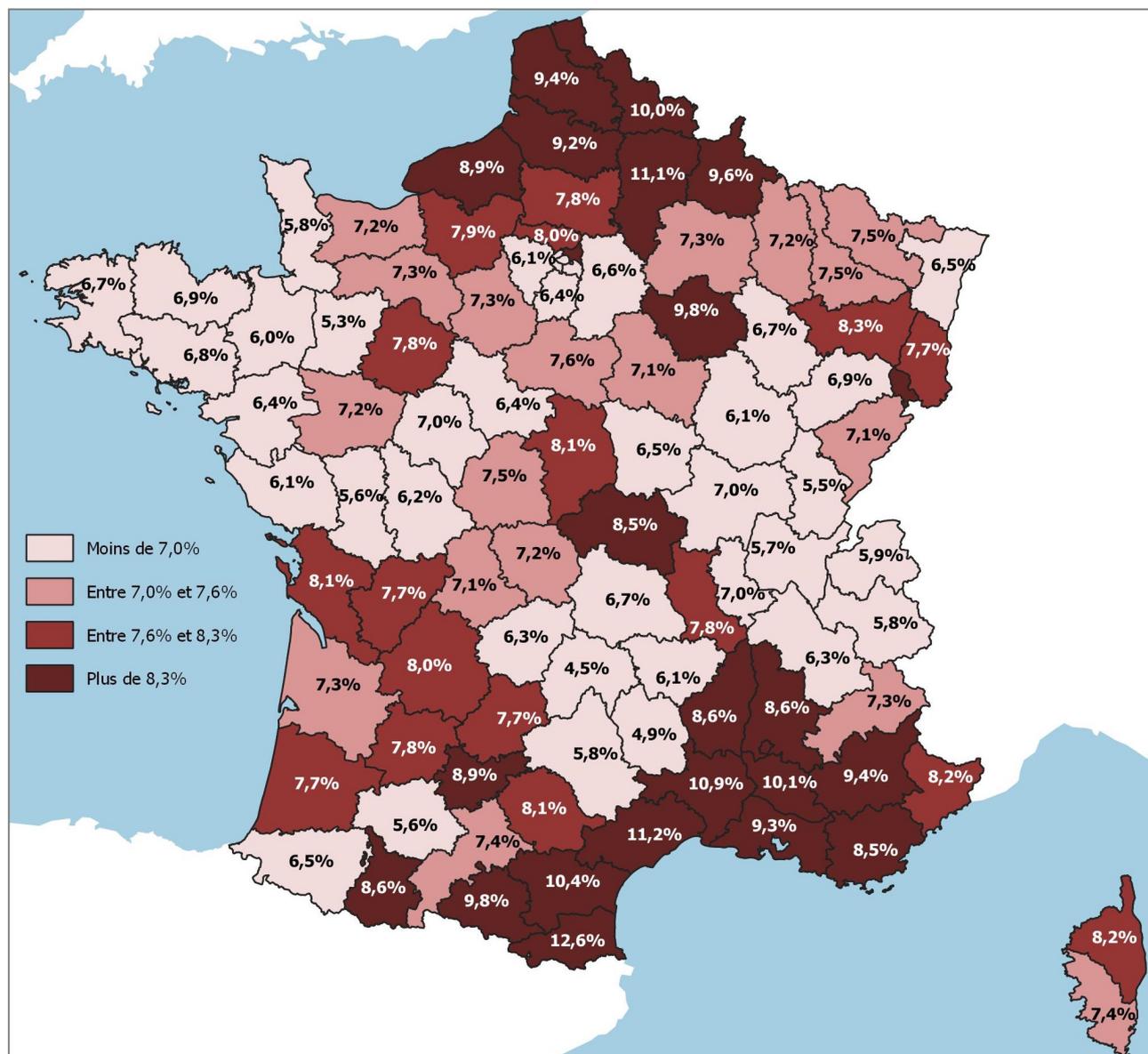
Taux de chômage localisés dans les régions de métropole au 1^{er} trimestre 2020



Taux de chômage localisés - 1^{er} trimestre 2020

Approche départementale (1 / 5 - France métropolitaine)

Taux de chômage localisés dans les départements de métropole au 1^{er} trimestre 2020



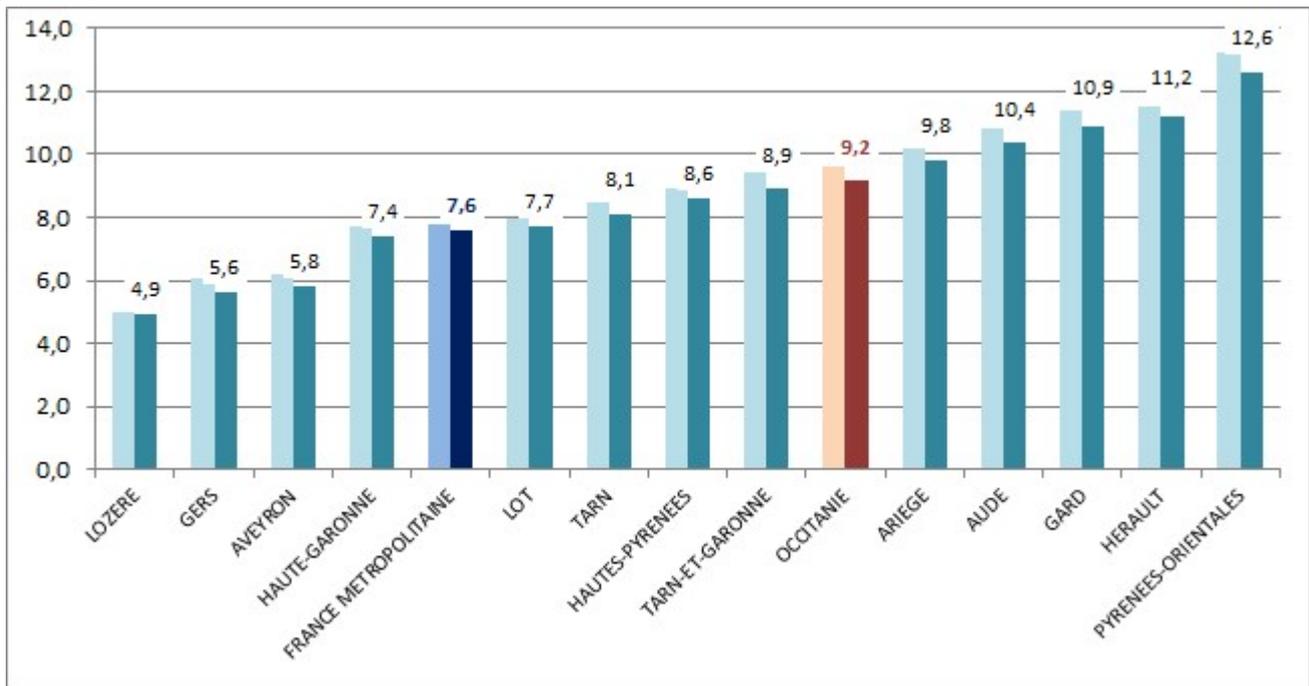
@ IGN

Source Insee

Les taux de chômage départementaux s'échelonnent en France métropolitaine de 4,5% (Cantal) à 12,6% (Pyrénées-Orientales). Dans trois départements sur cinq, il est inférieur ou égal au niveau national (7,6%).

Le chômage diminue dans l'ensemble des départements ce trimestre (de -0,1 point dans neuf départements (dont la Lozère) jusqu'à -0,6 point dans les Pyrénées-Orientales).

Taux de chômage localisés par département (région Occitanie)
aux 4^{ème} trimestre 2019 et 1^{er} trimestre 2020 (en %)



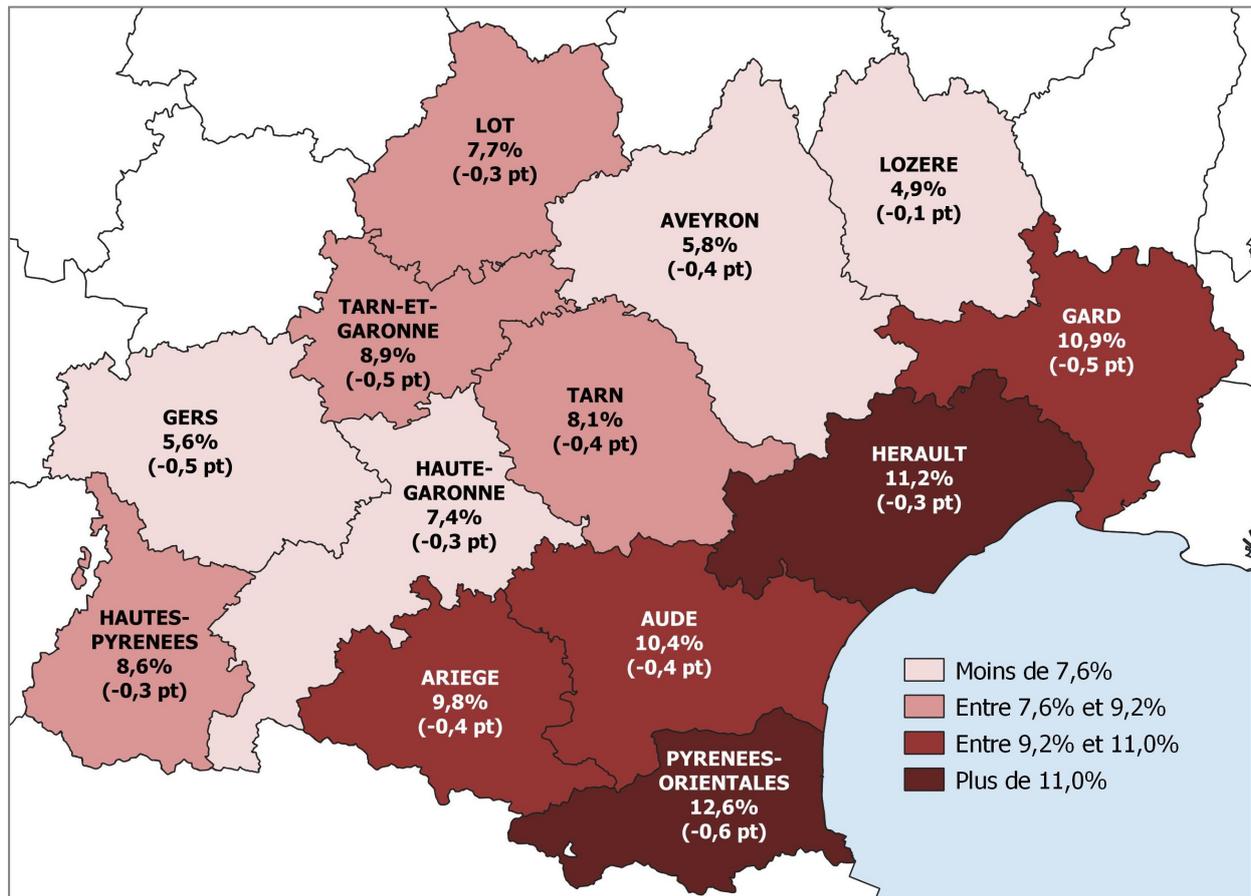
Source Insee

En Occitanie, quatre départements ont un taux de chômage inférieur au taux métropolitain (7,6%) : la Lozère, le Gers, l'Aveyron et la Haute-Garonne. Les deux premiers figurent même parmi les dix départements de métropole les moins touchés par le chômage.

Les quatre départements côtiers de la région figurent toujours parmi les cinq départements de métropole au chômage le plus élevé. Les Pyrénées-Orientales restent assez nettement en tête en France métropolitaine, avec 1,4 point de plus que le second département, lui aussi en Occitanie : l'Hérault.

Parmi les dix départements au chômage le plus élevé en métropole, on retrouve également toujours le département de l'Ariège.

Taux de chômage localisés dans les départements d'Occitanie au 1^{er} trimestre 2020



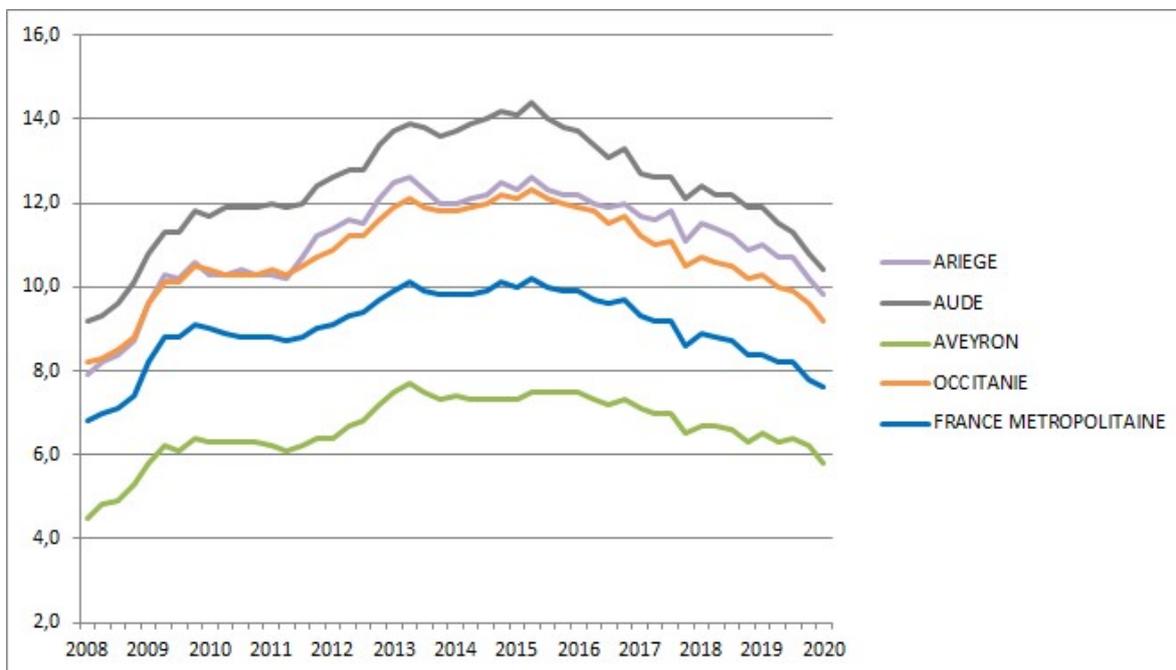
@ IGN

Source Insee

L'ensemble des départements d'Occitanie a vu son taux de chômage diminuer au premier trimestre 2020, avec la baisse la plus marquée dans les Pyrénées-Orientales (-0,6 point).

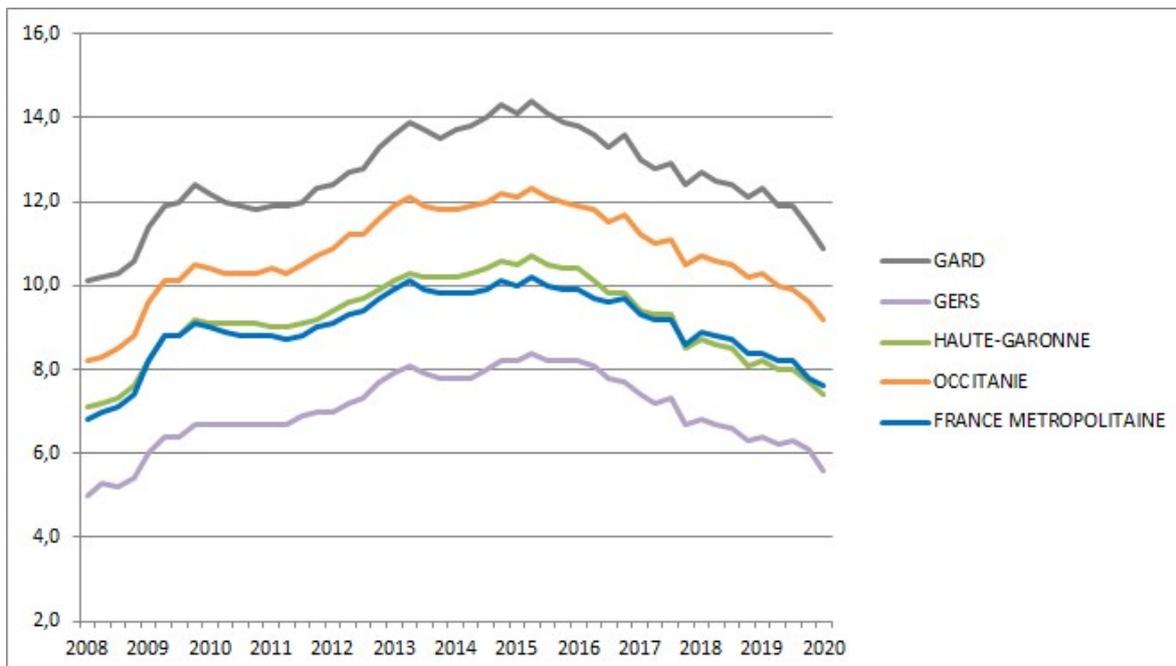
Approche départementale (4 / 5 - Occitanie)

Évolution du taux de chômage en Occitanie depuis 2008 par département (1/4)



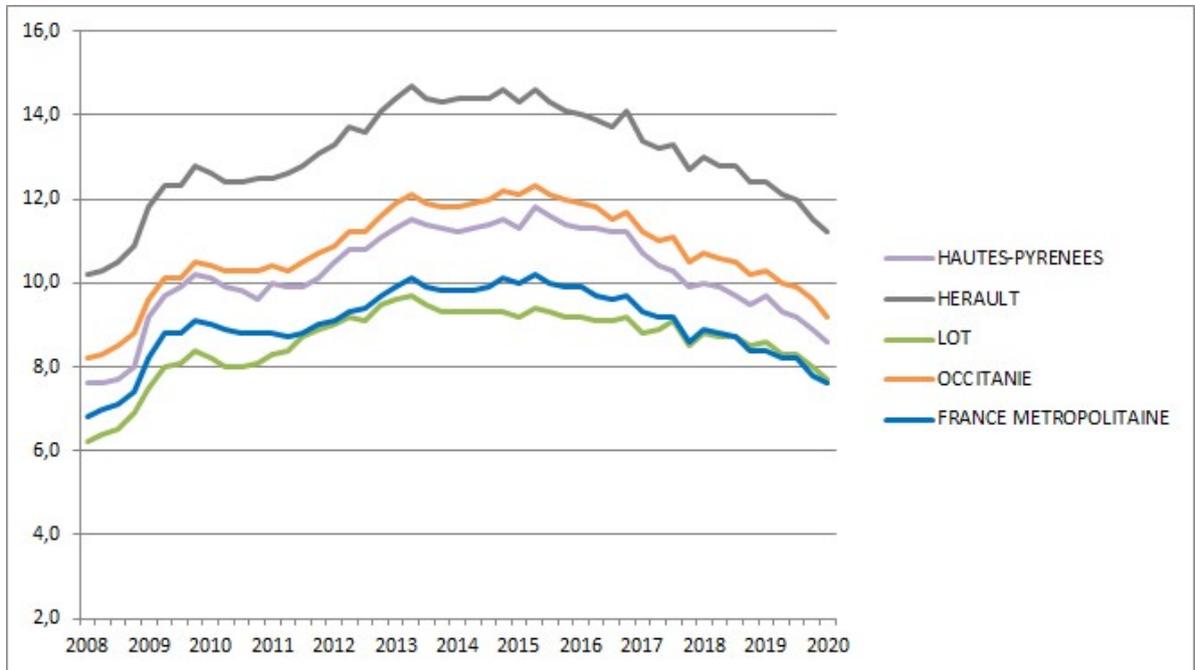
Source Insee

Évolution du taux de chômage en Occitanie depuis 2008 par département (2/4)



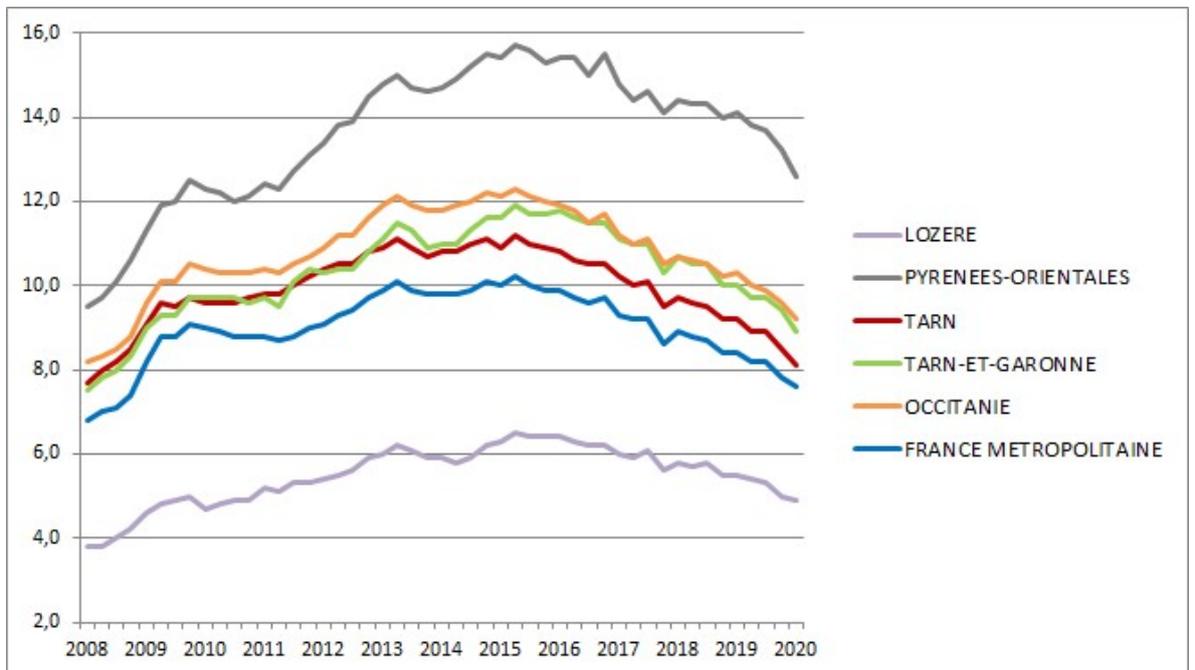
Source Insee

Évolution du taux de chômage en Occitanie depuis 2008 par département (3/4)



Source Insee

Évolution du taux de chômage en Occitanie depuis 2008 par département (4/4)

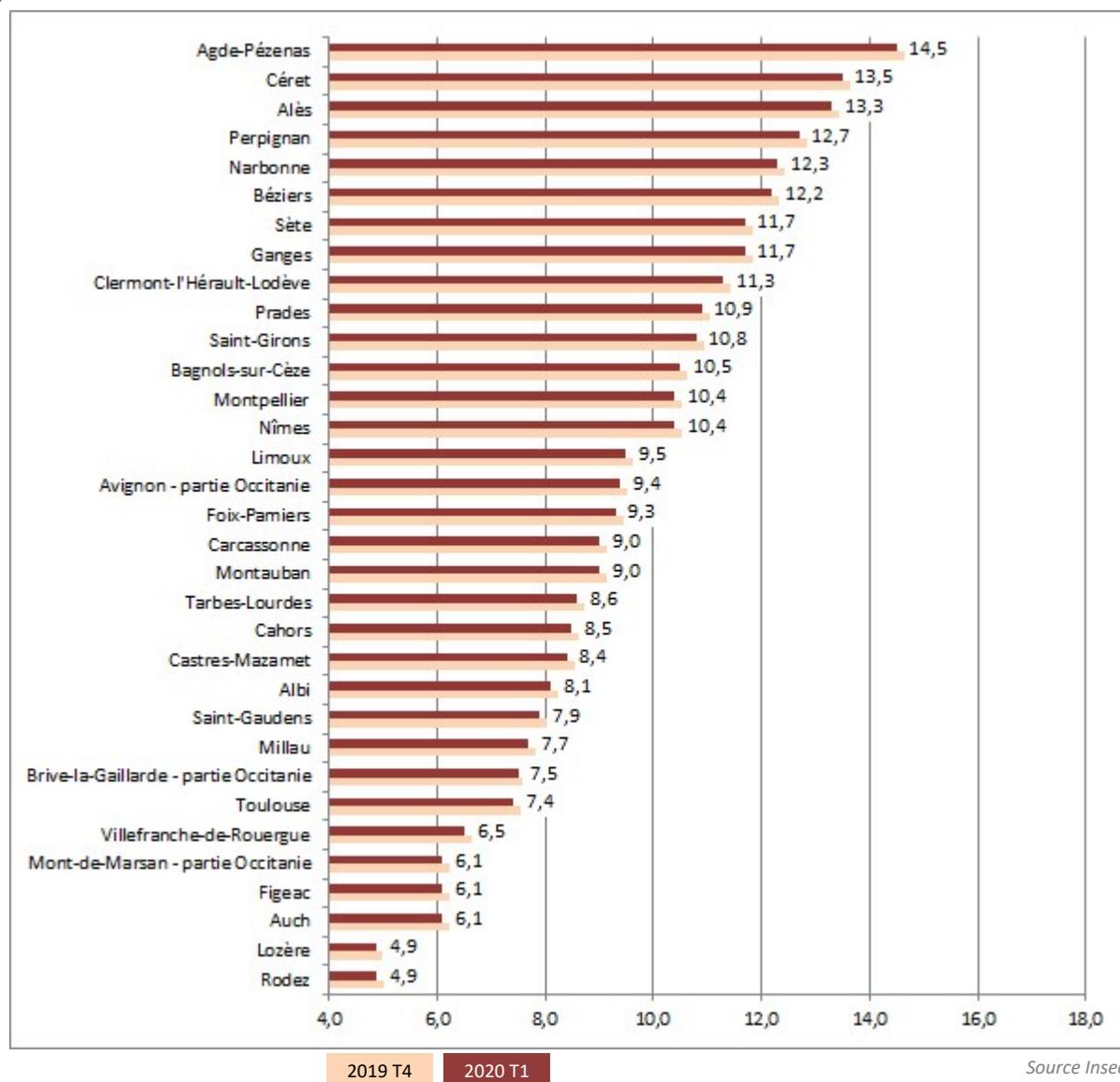


Source Insee

Taux de chômage localisés - 1^{er} trimestre 2020

Approche par zone d'emploi (1 / 2)

Taux de chômage localisés dans les zones d'emploi d'Occitanie (en %)



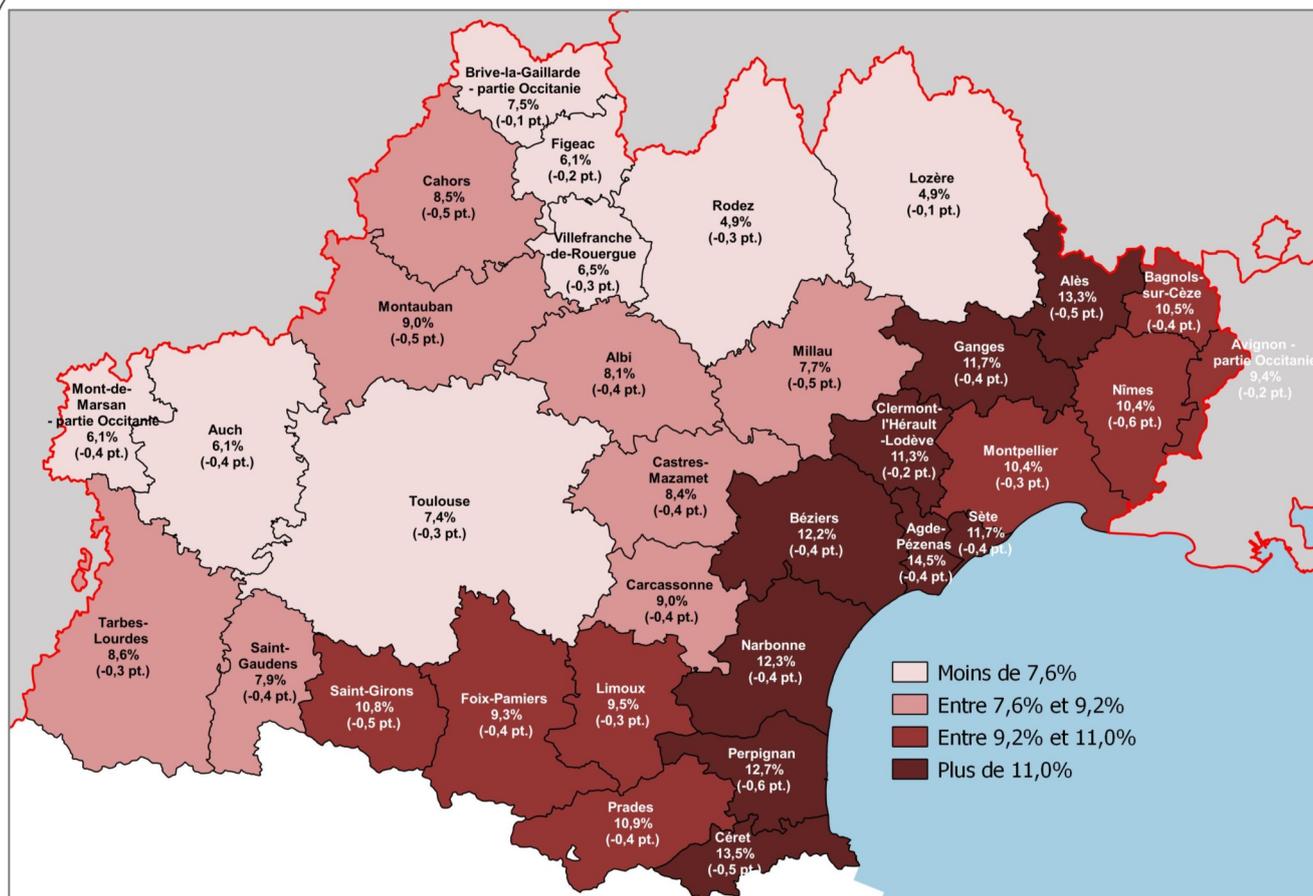
En France métropolitaine, les taux de chômage par zone d'emploi s'échelonnent de 4,0% (Saint-Flour) à 14,5% (Agde-Pézenas).

En Occitanie, ce sont les zones d'emploi de Lozère et de Rodez qui présentent les taux de chômage les moins élevés (4,9%). Elles font partie des vingt zones d'emploi les moins touchées par le chômage.

Parmi les vingt zones d'emploi les plus touchées par le chômage en métropole, près de la moitié est en Occitanie. On y trouve notamment l'ensemble des zones d'emploi côtières. Le taux de chômage y est d'au moins 11,7%.

En Occitanie, le taux de chômage diminue dans l'ensemble des zones d'emploi (de -0,1 point dans celles de Lozère et de Brive-la-Gaillarde (partie Occitanie), jusqu'à -0,6 point dans celles de Nîmes et Perpignan).

Taux de chômage localisés dans les zones d'emploi d'Occitanie (en %)
au 1^{er} trimestre 2020



Quelques informations méthodologiques

Ce document présente les taux de chômage localisés par région, département et zone d'emploi calculés par l'INSEE. Il s'agit de données corrigées des variations saisonnières.

✓ **Au niveau national** : seuls sont publiés les taux de chômage au sens du BIT* estimés trimestriellement à partir de l'enquête Emploi.

✓ **Aux niveaux infranationaux** : le recours à la même méthode n'était pas envisageable, l'enquête Emploi n'étant pas conçue pour fournir des estimations à des niveaux géographiques fins. Les taux de chômage sont donc toujours estimés via une méthodologie synthétique (ventilation du nombre national de chômeurs dans l'enquête Emploi selon une clé de répartition issue des données de Pôle Emploi). Les deux principales conséquences en sont :

- ⇒ Les taux de chômage infranationaux sont dorénavant exprimés en moyenne trimestrielle et non pas en valeur en fin de trimestre (car l'enquête Emploi fournit des valeurs en moyenne trimestrielle)
- ⇒ Les taux de chômage infranationaux devront être qualifiés de «taux de chômage localisés». Leur estimation utilisant toujours des informations issues des DEFM, il ne s'agit en effet pas à proprement parler de taux de chômage au sens du BIT.

Les séries de taux de chômage localisés sont révisées à partir de la publication des résultats du quatrième trimestre 2013. D'une part, le taux de chômage est revu à la baisse au niveau national suite à la rénovation du questionnaire de l'enquête Emploi. Ce nouveau calcul situe le taux de chômage national à un niveau inférieur de 0,5 point par rapport aux données publiées antérieurement. D'autre part, la méthode d'estimation des taux de chômage localisés a été améliorée sur différents points concernant notamment l'emploi au dénominateur des taux de chômage localisés (amélioration de la méthode de passage de l'emploi au lieu de travail à l'emploi au lieu de résidence, information sur les travailleurs frontaliers...). A partir d'avril 2014, les nouvelles séries de taux de chômage régionaux et départementaux sont réropolées de ces deux effets : elles sont cohérentes sur l'ensemble de la période d'estimation.

* *Taux de chômage au sens du BIT : taux de chômage calculé selon les normes du Bureau International du Travail, seul concept permettant des comparaisons internationales. Pour être chômeur au sens du BIT, les 3 critères suivants doivent être satisfaits :*

- *Ne pas avoir travaillé (ne serait-ce qu'une heure) au cours de la semaine de référence,*
- *Etre disponible pour travailler dans les 15 jours,*
- *Effectuer des démarches effectives de recherche d'emploi.*

NB : un chômeur au sens du BIT n'est pas forcément inscrit à Pôle Emploi (et inversement).

Avertissements :

L'introduction de la Déclaration sociale nominative (DSN) en remplacement du bordereau récapitulatif de cotisations (BRC) peut transitoirement affecter les comportements déclaratifs des entreprises. Durant la phase de montée en charge de la DSN, des adaptations sont réalisées dans la chaîne de traitement statistique des estimations d'emploi afin de tenir compte de ces changements. Ces modifications sont susceptibles de générer des révisions accrues sur les données.

Par ailleurs, depuis le premier trimestre 2017, les données sont établies en coproduction avec l'Acoess (champ privé hors intérim) et la Dares (sur l'intérim). À partir de la validité du premier trimestre 2018, le champ des estimations trimestrielles d'emploi localisé est étendu à l'ensemble de l'emploi salarié et aux départements d'outre-mer (hors Mayotte). Sont ainsi ajoutés les salariés de la fonction publique, de l'agriculture et de l'ensemble des particuliers employeurs.

Les composantes emploi et chômage des taux de chômage des zones d'emploi sont calées sur les zones englobantes. Les estimations trimestrielles de taux de chômage par zone d'emploi sont donc cohérentes avec celles des régions.